

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Maire de la ville Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon
1. DESCHAMPS Nathalie	Adjoint technique principal de 1ère classe 10 ^{ème} échelon
2. BINA Mickaël	Adjoint technique principal de 2ème classe 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé(e) devra faire connaître par écrit un mois avant le terme son intention d'être maintenu(e) sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture le :
et publication le :

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
DE TECHNICIEN AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Maire de la ville Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon
1. LE CRONC Yohan	Agent de maîtrise principal 4 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé(e) devra faire connaître par écrit un mois avant le terme son intention d'être maintenu(e) sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture le :
et publication le :

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'ATTACHE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024**

Le Maire de la ville Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon
1. LEONARD Christelle	Rédacteur 9 ^{ème} échelon
2. MAHMOUD Brahim	Animateur principal de 1 ^{ère} classe 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé(e) devra faire connaître par écrit un mois avant le terme son intention d'être maintenu(e) sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Trésorier de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture le :
et publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. PELTIER Corinne	Adjoint administratif 9 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. DE ROA Marie-Hélène	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon	01/12/2024
2. MOREAU Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2024
3. PERIGAULT Laetitia	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. AMRICHATE Bachagha	Adjoint technique 10 ^{ème} échelon	01/12/2024
2. AZOUZ Lalia	Adjoint technique 9 ^{ème} échelon	01/12/2024
3. DUFOUR Robin	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2024
4. LESEIGNEUR Sandrine	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2024
5. OVERMANN Julie	Adjoint technique 8 ^{ème} échelon	01/12/2024
6. SEMADI Aurélie	Adjoint technique 8 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
APRES EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe après examen professionnel est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. CANTEIRO Isabelle	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**

Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des d'adjoints techniques ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. BEN AMOR Saïd	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2024
2. GAECKLER Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2024
3. MEGHERAT Karim	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2024
4. RIDA Samir	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2024
5. SONCK Latifa	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 10 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**


Caroline VABRE



Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

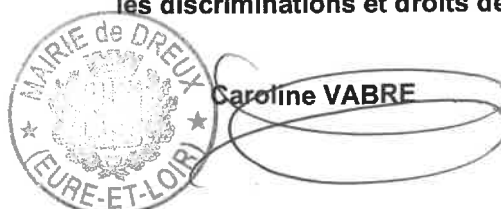
Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. CARPENTIER Sébastien	Agent de maîtrise 10 ^{ème} échelon	01/12/2024
2. REMACHE Djamel	Agent de maîtrise 9 ^{ème} échelon	01/12/2024
3. RUFFIN Virginie	Agent de maîtrise 10 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**


Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de brigadier-chef principal de police municipale est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. ROPERCH Florian	Gardien brigadier 8 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. BENOUMER Djahid	Adjoint d'animation 8 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. BENAYAD Christophe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. BIARD Nathalie	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. DERUEL Christine	Auxiliaire de puériculture de classe normale 6 ^{ème} échelon	01/12/2024
2. ROINGEAU SEIGNEURET Sabine	Auxiliaire de puériculture de classe normale 6 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

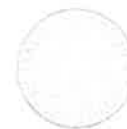
Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,

Caroline VABRE



Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des A.P.S ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

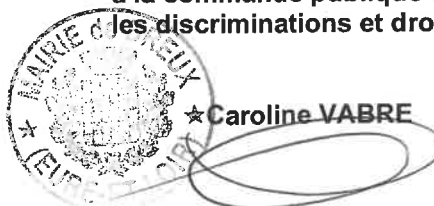
Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. RAMDANI Ali	Educateur des A.P.S principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,


Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. PETIT PIERRE Yann	Chef de service de police municipale 11 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
des discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
PUERICULTRICE HORS CLASSE**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. DUBUC Céline	Puéricultrice 5 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :



**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon	Promouvable à partir du
1. LEJEUNE Delphine	Attaché 8 ^{ème} échelon	01/12/2024

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 26/11/2024

**Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,**



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après publication le :